



RECENSEMENT DU PERSONNEL HORLOGER: Légère baisse des effectifs

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) communique :

Fin septembre 2015, les effectifs de l'industrie horlogère s'établissaient à 58'798 travailleurs, soit une baisse de 314 postes par rapport à l'année précédente (-0.5%). Ce résultat reste néanmoins supérieur à 2013 de 1'512 unités (+ 2.6%).

Baisse modérée pour 2015

Au 30 septembre 2015, 58'798 personnes étaient actives dans le secteur horloger et microtechnique en Suisse, soit 314 de moins qu'en 2014 (-0.5%). Malgré cette baisse, les effectifs constituent le deuxième meilleur résultat depuis le milieu des années 70. C'est ce que montre le [recensement annuel publié par la CP](#). Cette légère contraction du personnel reflète le ralentissement économique constaté dans la branche.

Diminution du personnel de production

Représentant les trois quarts des effectifs totaux, le personnel de production est un véritable baromètre pour la branche. Touché par le ralentissement économique en 2015, il a enregistré une baisse de 1'765 unités (-4.0%) et s'établit à 42'540 unités. A l'inverse, le personnel administratif est en progression de 1'534 unités (+11.9%) et passe à 14'415 unités. Cette augmentation est essentiellement due à des raisons techniques : le recensement de boutiques horlogères jusqu'ici non prises en compte et le fait que certaines entreprises recensent comme « personnel administratif » le management de production. Quant aux deux autres catégories, on enregistre une légère baisse pour le personnel de direction (1667 unités, -37) et pour le personnel à domicile (176 unités, -46). Pour rappel, la part de cette dernière catégorie est extrêmement faible (0.3% du personnel horloger).

Genève passe la barre des 10'000

Le trio de tête des cantons horlogers, pour ce qui concerne les effectifs, est toujours composé de Neuchâtel (14'944), Berne (11'770) et Genève (10'181). Ce dernier canton enregistre par ailleurs une progression (+412 ou +4.2%) qui lui fait passer la barre des 10'000 personnes employées. Ce trio regroupe ainsi près des deux tiers des effectifs totaux. Le tiers restant est constitué des cantons suivants : Jura (6'649), Vaud (5'880), Soleure (4'065), Tessin (2'276) et, dans une moindre mesure, Schaffhouse (850), Bâle-Campagne (786), Valais (660) et Fribourg (249).

Personnel qualifié toujours plus nombreux

La proportion de travailleurs au bénéfice d'un diplôme de métier ou d'une formation supérieure se chiffre à 66.5%, contre 65.2% en 2014. La part de personnel qualifié augmente année après année ; elle représente les deux tiers des effectifs alors que, il y a 20 ans, on n'en comptait qu'un tiers. Elle témoigne de la hausse constante des exigences qualitatives de la branche horlogère.

Le nombre d'apprentis est lui aussi en légère augmentation ; 1'237 personnes effectuent actuellement un apprentissage en entreprise (formation duale) représentant 2.2% des effectifs totaux. Par des mesures appropriées, telles que la promotion de la formation duale, la hausse des effectifs des apprentis doit se confirmer dans le futur.

Près de 51'000 personnes pour le secteur conventionné

Le nombre d'entreprises est en augmentation depuis la dernière extraction (709 contre 657). Ici encore, cette progression est notamment due au recensement de boutiques horlogères jusqu'ici non prises en compte. Parmi les domaines d'activité, le produit terminé représente 18.5% des entreprises la branche. La sous-traitance en représente le 40.6%. Dans cette dernière catégorie, sont regroupées les entreprises actives dans la fabrication d'ébauches, de mouvements, de composants horlogers, la galvanoplastie, le polissage ou encore dans le décor. Presque un quart des entreprises proviennent de secteurs indirectement liés à l'horlogerie tels que la microtechnique ou la fabrication de machines.

Les entreprises soumises à la Convention collective de travail (CCT) signée avec les syndicats du secteur sont largement majoritaires : elles représentent les trois quarts d'entre elles (510 unités) et occupent 50'518 personnes. En d'autres termes, 85.9% des travailleurs exerçaient en 2015 leur activité dans des entreprises soumises à la CCT de la branche. L'horlogerie est ainsi l'un des secteurs économiques les plus conventionnés du pays.

Tous les résultats du recensement sont téléchargeables, sous forme de brochure, sur notre site internet, rubrique « Publications », puis « [Documents à télécharger](#) »: «Recensement du personnel et des entreprises des industries horlogère et microtechnique suisses (au 30 septembre 2015)».

[Pour de plus amples renseignements, merci de vous adresser à:](#)

M. François Matile, Secrétaire général, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP), Tél. : 032 / 910 03 83, e-mail : f.matile@cpih.ch.

Mme Elisabeth Zölch, Présidente, Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP), Tél. : 079 / 785 27 00, e-mail : e.zoelch@bluewin.ch.

La Chaux-de-Fonds, le 22 juin 2016

La Convention patronale de l'industrie horlogère suisse (CP) est l'organisation faitière des employeurs de l'industrie horlogère et microtechnique. Elle regroupe plus de 500 entreprises occupant un peu plus de 50'000 travailleurs. "Politique patronale", "Formation professionnelle", "Santé et Sécurité au travail" et "Communication - documentation" constituent les 4 secteurs d'activité de cette organisation. Sa Présidente est Mme Elisabeth Zölch, ancienne conseillère nationale et conseillère d'Etat bernoise, et son Secrétaire général M. François Matile.